

# DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

## Programmes de formation à l'enseignement

Diplôme d'études supérieures spécialisées en éducation préscolaire et enseignement primaire

- Cheminement intervention à l'éducation préscolaire
- Cheminement enseignement au primaire

**Guide pour les étudiantes, les étudiants**  
**Cohorte 2026-2027**

## Sommaire de l'évaluation de la compétence linguistique

Depuis l'automne 2008, tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à une politique linguistique commune adoptée par l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ). Conformément à cette politique, l'étudiante, l'étudiant doit faire la démonstration qu'elle, qu'il a développé des compétences en français écrit et oral satisfaisantes pour l'exercice de la profession enseignante. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut obtenir de diplôme sans faire la démonstration qu'elle, qu'il a rempli ces exigences.

### COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT

#### TEST DIAGNOSTIQUE EN FRANÇAIS ÉCRIT

Au début de la formation initiale, l'étudiante, l'étudiant doit passer un test visant à établir le diagnostic de ses connaissances du français écrit. Selon les résultats obtenus au test, des mesures de soutien pourraient être fortement suggérées avant la première tentative au TECFÉE. Des informations supplémentaires à propos du test diagnostique sont présentées plus loin.

##### ◆ EXEMPTION AU TEST DIAGNOSTIQUE À L'ÉCRIT

Dans les cas suivants, l'étudiante, l'étudiant, est exempté du test diagnostique à l'écrit :

1. L'étudiante, l'étudiant a obtenu un seuil **égal ou supérieur à 75%** à la partie *code linguistique* du test **SEL-B** ou du test **CÉFRANC**. La preuve de réussite doit obligatoirement être numérisée et acheminée au [cafeo@uqam.ca](mailto:cafeo@uqam.ca) pour recevoir l'autorisation d'effectuer le TECFÉE.
2. L'étudiant, l'étudiant **a déjà effectué le TECFÉE**, mais ne l'a pas encore réussi. Les résultats doivent obligatoirement être numérisés et acheminés au [cafeo@uqam.ca](mailto:cafeo@uqam.ca)
3. L'étudiante, l'étudiant **a réussi l'ensemble du TECFÉE**. La preuve de réussite doit obligatoirement être numérisée et acheminée au [cafeo@uqam.ca](mailto:cafeo@uqam.ca)

#### ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT : LE TECFÉE

Toutes les universités francophones reconnaissent le *Test de certification en français écrit pour l'enseignement* (TECFÉE) comme l'instrument unique pour attester la compétence en français écrit chez les enseignantes et les enseignants.

### COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ORAL

#### ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ORAL

Conformément à la résolution adoptée en Comité de formation des programmes en enseignement (CPFE) le 22 mai 2026, la compétence orale des personnes étudiantes de ce programme est évaluée dans le cadre du cours FSE810A *Fondements et enjeux de la profession enseignante 2 – thématique A : Productions orales et écrites de la profession enseignante*. Le cours doit être réussi (mention Succès) pour satisfaire aux exigences à l'oral. En cas d'échec, l'étudiante, l'étudiant devra reprendre le cours.

## Informations sur les tests des exigences linguistiques

### DESS en éducation préscolaire et enseignement primaire

#### Cohorte 2026-2027

|   | <u>Test diagnostique à l'écrit<br/>(DIA0400)</u>   | <u>Exigences à l'oral<br/>(FSE810A)</u>   | <u>Exigences à l'écrit<br/>(TECFÉE)</u>   |
|---|--|---|---|
| <b>Quand?</b>   | <p style="text-align: center;"><b>Novembre 2026</b><br/><b>Entre le 5 et 8 novembre</b></p> <p>Sont <b>exemptés</b> les cas suivants (preuve à acheminer par courriel au <a href="mailto:cafeo@uqam.ca">cafeo@uqam.ca</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partie code linguistique du SEL-B ou du CÉFRANC réussie à <b>75% ou plus</b></li> <li>Tentative effectuée au TECFÉE, réussie ou non</li> </ul> | Au moment prévu dans le cheminement universitaire                                       | La première passation est fortement recommandée au <b>trimestre d'été de la première année</b> (mai ou aout).   |
| <b>Où?</b>  | En ligne   | En ligne  | À l'UQAM exclusivement  |
| <b>Quels sont les frais?</b>                              | Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant  | Inclus dans les frais du cours  | Un montant de 70 \$ payé par l'étudiante, l'étudiant directement au CÉFRANC   |
| <b>Comment s'inscrire?</b>                                | <p>Ajout du sigle du cours sur Mon Portail ou par courriel auprès du programme</p> <p style="text-align: center;"><b>Inscription jusqu'au 21 septembre 2026</b></p>  | Inscription par le programme  | Ajout du sigle du cours sur Mon Portail (voir <a href="#">Calendrier des passations</a> )   |
| <b>Quels sigles de cours?</b>                             | DIA0400  | FSE810A   | EPREVFR   |
| <b>Quelle est l'échéance pour remplir cette exigence?</b> | L'étudiante, l'étudiant doit faire le test diagnostique <b>au mois de novembre</b> , sauf si exempté.  | Réussir le cours FSE810A avec la mention <i>Succès</i>                                  | L'étudiante, l'étudiant doit réussir le test pour l'obtention du diplôme universitaire.   |
| <b>Quel est le nombre de passations possibles?</b>        | Une passation<br>PAS DE REPRISE À CE TEST  | N/A   | Il n'y a pas de nombre limité de passations. Consultez la section <i>conséquences en cas d'échec</i> .  |
| <b>Quel est le seuil de réussite?</b>                     | 75 %   | Mention <i>Succès</i>   | 70 % pour chacune des deux parties du test  |
| <b>Comment les résultats sont-ils transmis?</b>           | Par courriel   | Mon Portail   | Par envoi postal de la part du CÉFRANC  |
| <b>Quelles sont les conséquences en cas d'échec?</b>      | Si l'étudiante, l'étudiant échoue au test diagnostique, elle, il sera fortement invitée, invité à suivre à ses frais le cours d'appoint <i>DDL6000 – Le soutien en français écrit dans l'enseignement avant la première passation au TECFÉE</i>  | Puisque le cours fait partie du cheminement, en cas d'échec, le cours doit être repris. | <p><b>Après 2 échecs</b>, l'étudiante est convoquée, l'étudiant est convoqué au Centre d'aide en français écrit et oral (CAFÉO) afin d'établir des mesures à entreprendre avant la prochaine passation. Cette rencontre est obligatoire pour toutes les passations subséquentes. Le suivi des mesures est acheminé à la direction du programme.</p> <p>La réussite du TECFÉE est obligatoire pour l'obtention du diplôme de DESS.</p> |